

DECLARATION DE LA COMMUNAUTE AFRICAINE D'ICANN SUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX REQUERANTS DES NOUVEAUX gTLD

San José, Mercredi 14 Mars 2012

Nous, membres de la communauté Africaine participant à la réunion conjointe AFRALO-AfriCANN tenue le Mercredi 14 Mars 2012 à San José (Costa Rica), apprécions à sa juste valeur l'adoption par le conseil d'administration de l'ICANN du rapport final du groupe de travail JAS concernant le soutien aux requérants des nouveaux gTLD ayant besoin d'assistance aussi bien pour le coût de la demande que pour l'exploitation d'un gTLD, et particulièrement pour les pays en développement.

Nous apprécions aussi qu'un groupe de mise en œuvre ait été formé parmi les membres du conseil d'administration, de la communauté et du staff, et que ledit groupe ait déjà développé le "Applicant Support Program (ASP)" détaillant tous les aspects du processus de soutien.

Cependant, nous souhaitons exprimer notre préoccupation concernant les points suivants :

- Le programme de soutien (ASP) n'a pas été suffisamment vulgarisé dans les localités où vivent les personnes potentiellement intéressées par ce programme. Nous pensons en effet, qu'en plus des moyens déployés pour la promotion, et particulièrement la diffusion en ligne, ICANN est appelé à organiser des événements dans ces pays et dépêcher de hauts cadres pour y intervenir. Le but serait d'informer et de persuader les candidats potentiels de ces pays, à se servir du programme d'aide et d'encourager en outre, les compétences de ces pays à postuler pour le Panel, chargé d'examiner les demandes de soutien (SARP), et participer ainsi à l'évaluation de ces demandes.

- Le programme de soutien ne prévoit pas de critères objectifs pour l'évaluation des besoins financiers du candidat. Ainsi, seule une évaluation subjective sera utilisée pour décider si le candidat satisfait les conditions d'éligibilité au

programme d'aide. Nous pensons que des critères objectifs, associés à l'évaluation subjective aideront mieux le SARP à prendre ses décisions d'une manière équitable. Le besoin d'une telle évaluation équitable a été rendu indispensable suite à la sanction introduite dans l'ASP qui stipule que les frais du dossier ne seront pas remboursés au candidat, et qu'il sera exclu du programme des nouveaux gTLD au cas où il n'aurait pas rempli les critères d'éligibilité.

- Le fonds de deux millions de Dollars alloué au programme d'aide ne peut soutenir que 14 candidats.
- La révision du Programme de Soutien, après cette période de mise en œuvre, doit être intégrée dans ses termes de références.

Nous considérons que, sans la promotion adéquate du programme de soutien dans les régions des économies en développement et sans des critères objectifs pour l'évaluation des besoins financiers, le programme a très peu de chances d'atteindre les objectifs requis, et ne conduira donc pas à l'appui des candidats réellement nécessaires. Nous rappelons à cet effet que ces candidats dits nécessaires, particulièrement ceux des pays en développement, ont été la cible de la résolution 20 du conseil d'administration faite à Nairobi en Mars 2010 et qui a été à l'origine de la formation du groupe de travail JAS.

Enfin, nous soulignons aussi le fait que sans la participation des experts des pays en développement dans le processus d'évaluation, le programme de soutien ne reflètera pas le modèle inclusif et multi-acteur qu'ICANN cherche à assurer.